

# CONFÉRENCE DU DÉSARMEMENT

CD/PV.1076  
31 juillet 2007

FRANÇAIS

---

## COMPTE RENDU DÉFINITIF DE LA MILLE SOIXANTE-SEIZIÈME SÉANCE PLÉNIÈRE

tenue au Palais des Nations, à Genève,  
le mardi 31 juillet 2007, à 10 h 20

Président: M. Jürg STREULI (Suisse)

Le PRÉSIDENT: Je déclare ouverte la 1076<sup>e</sup> séance plénière de la Conférence du désarmement, première séance de la troisième et dernière partie de la session de cette année.

Cette séance devrait être très courte puisque, pour le moment, je n'ai pas d'orateur inscrit sur ma liste.

Nous voilà de retour après la pause estivale qui a été pour les uns des vacances d'été, comme l'atteste le teint hâlé de certains collègues, pour les autres, des vacances et des consultations dans la capitale et, pour le Président, des vacances et des consultations auprès d'un certain nombre de délégations. Comme vous le savez, le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, M. Ban Ki-moon, a récemment nommé M. Sergio Duarte, que nous connaissons en qualité de Président de la Conférence d'examen de 2005 du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, au poste de Haut Représentant pour le désarmement, avec rang de Secrétaire général adjoint. J'ai envoyé à l'Ambassadeur Duarte une lettre pour le féliciter, au nom de la Conférence du désarmement, pour sa nomination.

Nous sommes arrivés au début de la troisième partie de la session de 2007. Selon le plan d'organisation que nous avons présenté au début de la session, nous allons travailler pendant les trois prochaines semaines sur la base des progrès réalisés.

La semaine du 20 août sera en principe consacrée à l'évaluation de ces trois semaines, et les trois semaines suivantes, c'est-à-dire du 27 août au 14 septembre, seront consacrées à l'examen et à l'adoption du rapport annuel. Évidemment, ce plan d'organisation pourra être adapté en fonction de la progression de nos travaux. Ceux de la troisième partie de la session vont reposer sur les documents suivants, que le secrétariat a modifiés pour tenir compte du fait que nous en sommes maintenant à la troisième partie. Je vous rappelle que, le 28 juin 2007, à la dernière séance plénière de la deuxième partie de la session de cette année, j'ai demandé au secrétariat de publier le rapport des Présidents de la Conférence du désarmement sur la deuxième partie de la session de 2007, y compris ses trois annexes, en tant que document officiel de la Conférence. Ces annexes renfermaient les textes auxquels la Conférence a consacré ses travaux au cours de la deuxième partie de la session de cette année jusqu'à ce que celle-ci soit suspendue pour les congés d'été. Pour mémoire, l'annexe I contenait un projet de décision de la Conférence daté du 14 juin 2007; l'annexe II le document CD/2007/L.1, daté du 23 mars 2007; et l'annexe III le document CD/2007/CRP.5, daté du 14 juin 2007.

Je crois comprendre que le document en question est en cours de reproduction.

Par ailleurs, à cette même séance du 28 juin, j'avais déclaré pour des raisons évidentes qu'il faudrait procéder à un nouveau tirage du document CD/2007/L.1 en supprimant à chaque paragraphe les mots «la deuxième partie de». Le nouveau document porte à présent la cote CD/2007/L.1\*\* étant donné qu'il est mentionné dans les deux autres documents, à savoir le CRP.5 et le projet de décision de la Conférence. Ces derniers font également l'objet d'un nouveau tirage sous les cotes CD/2007/CRP.5\* et CD/2007/CRP.6. Vous voudrez bien noter qu'aucun changement de fond n'a été apporté à ces documents et qu'ensemble, ils constituent une base réaliste pour un programme de travail. Le secrétariat vous a distribué un jeu de ces trois documents en anglais, et les versions dans les autres langues sont également disponibles dans la salle. Voilà ce qu'il en est de la documentation aux fins de cette dernière partie de la session de la Conférence. Soulignons qu'il nous reste très peu de temps et que nous devons accepter

le fait que plus nous nous approchons d'un consensus, plus long et complexe devient le processus de décision, et ce, pas nécessairement ici à Genève, mais dans certaines capitales où la décision est prise à un plus haut niveau et où elle implique un certain nombre de personnes, de ministères et d'institutions.

Comme je viens de vous le dire, nous devons accepter ce fait et patienter le temps nécessaire pour que ces prises de décisions puissent être menées à terme. Cette situation signifie également que les choses doivent se passer actuellement bien davantage dans les capitales qu'ici à Genève. Cela ne nous condamne pas à l'inactivité à Genève, mais je pense qu'actuellement ce sont surtout des démarches de haut niveau dans des capitales qui sont à même de nous faire avancer sur la voie d'un consensus. Utilisons le peu de temps qui nous reste cette année pour de telles démarches. Comme je vous l'ai déjà indiqué en début de séance, j'ai profité de la pause estivale pour tenir des consultations auprès d'un certain nombre de délégations. Ces consultations ont montré que les positions des délégations n'ont pas changé pour le moment, ou que les délégations attendent des instructions dans les jours à venir. Je suis désolé de ne pouvoir vous en dire plus, et ne peux que répéter que le temps presse.

Avec nos trois documents, cela fait longtemps que nous n'avons été aussi proches d'un consensus et le choix qui s'offre à nous aujourd'hui n'est plus entre le L.1 actuel et le L.1 modifié ou amélioré, mais entre le L.1 actuel et rien du tout, rien du tout pour longtemps.

Chacun des membres de la Conférence du désarmement doit donc évaluer ce qui sert au mieux ses intérêts de sécurité, un programme de travail, même imparfait à ses yeux – et tout consensus est par définition imparfait –, ou une Conférence qui plonge à nouveau pour de longues années dans la léthargie et l'immobilisme.

Voilà ce que j'avais à dire pour cette séance, au début de notre dernière partie de la session de 2007, et je demande aux délégations s'il l'une d'elles souhaite prendre la parole.

Cela ne semble pas être le cas.

Je vous annonce que la prochaine séance plénière de la Conférence du désarmement aura lieu le mardi 7 août 2007 dans cette même salle, à 10 heures. Le Directeur général de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques, M. Pfirter, se joindra à nous pour faire une déclaration. Je tiens également à vous informer qu'une exposition se tient en face de la salle du Conseil à l'occasion du dixième anniversaire de l'entrée en vigueur de la Convention sur les armes chimiques. J'invite donc chacun d'entre vous à participer le 7 août à 9 h 30 à l'inauguration de cette exposition par M. Ordzhonikidze, Secrétaire général de la Conférence du désarmement, et M. Pfirter. Une dernière remarque: n'oubliez pas la réception organisée par le Gouvernement suisse et les autorités genevoises, qui aura lieu le jeudi 9 août 2007 à 18 h 30 à la Villa Rive-Belle. Il s'agit d'une fête avec dégustation de raclette valaisanne. Les invitations vont vous être envoyées aujourd'hui.

Si aucune autre délégation ne souhaite prendre la parole, je vais lever la séance.

*La séance est levée à 10 h 30.*

-----